

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

### YLANG YLANG I HE (Madagascar)

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

##### 1.1. Identification de produit

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Identification du produit : YLANG YLANG HE I code YYHEI  
Numéro C.A.S : 8006-81-3 ; ;  
Numéro CAS EINECS : 83863-30-3  
Numéro EINECS : 281-092-1  
Numéro EC (REACH) : 947-049-2  
N° enregistrement REACH : 01-2120760178-50-\*\*\*\*

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première aromatique concentrée.  
N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou cette concentration.  
Pour usage industriel seulement.

Usage : **Substance parfumante ; substance aromatisante (selon les lots)**

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SASU DIFFUSIONS AROMATIQUES  
SAS DIFFUSIONS AROMATIQUES - VIDARA Groupe  
558 allée des Parfums  
Parc d'activités "Les Hauts de Grasse"  
06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE  
Tél: +33 (0)4 93 60 82 82  
Fax : +33 (0)4 93 60 82 79  
Web : [www.diffusions-aromatiques.fr](http://www.diffusions-aromatiques.fr)  
Email : [contact@diffusions-aromatiques.fr](mailto:contact@diffusions-aromatiques.fr)

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence 24h/24 - 7j/7 : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1.45.42.59.59

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classes de danger selon **Ylang-ylang, ext. : 100%**  
enregistrement REACH :

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification GHS :

(Législation CLP)

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3  
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction 2  
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2  
Skin Sens. 1A Sensibilisation cutanée 1A

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## 2.2. Elements d'étiquetage

### Classification GHS :

(LégislationCLP)



Mention d'avertissement : DANGER

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1

Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction 2

Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

Skin Sens. 1A Sensibilisation cutanée 1A

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. continuer à rincer.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

- Perturbateurs endocriniens : Aucun composant concerné

**- Contient substances pouvant provoquer des allergies : Linalool, Geranyl acetate, paracresyl methyl ether, Methyl benzoate, Geraniol, Benzyl salicylate, Estragole, Methyl salicylate, Citral, Limonene**

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Classes de danger des substances ci-dessous selon LABELLING MANUAL en vigueur

### 3.1. Substances

| Numéro d'identification           | Substance | Classes danger & Phrases H                                     | LCS / Facteurs M / ATE | Pourcentage % |
|-----------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|
| CAS# 78-70-6<br>EINECS# 201-134-4 | Linalool  | Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H319, H315, H317 |                        | [ 10-20 ]     |

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025 YLANG YLANG I HE (Madagascar) Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

|                                                                                |                         |                                                                                                                                                              |                         |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------|
| CAS# 105-87-3<br>EINECS# 203-341-5<br>REACH# 906-083-8                         | Geranyl acetate         | Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H412, H315, H317                                                                                          |                         | [ 10-20 ] |
| CAS# 87-44-5<br>EINECS# 201-746-1                                              | Caryophyllene beta      | Asp. Tox. 1, Skin Sens. 1B<br>H304, H317                                                                                                                     |                         | [ 10-20 ] |
| CAS# 120-51-4<br>EINECS# 204-402-9                                             | Benzyl benzoate         | Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2<br>H302, H400, H411                                                                                  | ATE (Orale) : 1160mg/kg | [ 5-10 ]  |
| CAS# 104-93-8<br>EINECS# 203-253-7                                             | paracresyl methyl ether | Acute Tox. 4 (Oral), Repr. 2, Skin Irrit. 2<br>H302, H361, H315                                                                                              | ATE (Orale) : 1900mg/kg | [ 5-10 ]  |
| CAS# 140-11-4<br>EINECS# 205-399-7                                             | Benzyl acetate          | Aquatic Chronic 3<br>H412                                                                                                                                    |                         | [ 1-5 ]   |
| CAS# 93-58-3<br>EINECS# 202-259-7                                              | Methyl benzoate         | Acute Tox. 4 (Oral), Repr. 2<br>H302, H361                                                                                                                   | ATE (Orale) : 1350mg/kg | [ 1-5 ]   |
| CAS# 106-24-1<br>EINECS# 203-377-1                                             | Geraniol                | Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A<br>H318, H315, H317                                                                                                 |                         | [ 1-5 ]   |
| CAS# 6753-98-6                                                                 | Alpha humulene          | Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Stot Se 3<br>H319, H315, H335                                                                                                   |                         | [ 1-5 ]   |
| CAS# 118-58-1<br>EINECS# 204-262-9                                             | Benzyl salicylate       | Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Skin Sens. 1B<br>H319, H412, H317                                                                                           |                         | [ 1-5 ]   |
| CAS# 4602-84-0<br>EINECS# 225-004-1                                            | Farnesol                | Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H319, H400, H410, H315, H317                                               |                         | [ 1-5 ]   |
| CAS# 97-53-0<br>EINECS# 202-589-1                                              | Eugenol                 | Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H319, H317                                                                                                                    |                         | [ 1-5 ]   |
| CAS# 470-82-6<br>EINECS# 207-431-5                                             | Eucalyptol - 1,8 cineol | Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1B<br>H319, H226, H317                                                                                                |                         | [ 1-5 ]   |
| CAS# 140-67-0<br>EINECS# 205-427-8                                             | Estragole               | Acute Tox. 4 (Oral), Carc. 2, Aquatic Chronic 3, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H302, H351, H412, H341, H315, H317                                 | ATE (Orale) : 1230mg/kg | [ 0.1-1 ] |
| CAS# 80-56-8<br>EINECS# 201-291-9                                              | Pinene alpha            | Asp. Tox. 1, Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H304, H302, H400, H410, H226, H315, H317 | ATE (Orale) : 500mg/kg  | [ 0.1-1 ] |
| CAS# 104-46-1<br>EINECS# 203-205-5                                             | Anethol                 | Skin Sens. 1B<br>H317                                                                                                                                        |                         | [ 0.1-1 ] |
| CAS# 5392-40-5<br>EINECS# 226-394-6                                            | Citral                  | Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A<br>H319, H315, H317                                                                                               |                         | [ 0.1-1 ] |
| CAS# 119-36-8<br>EINECS# 204-317-7                                             | Methyl salicylate       | Acute Tox. 4 (Oral), Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3, Repr. 2, Skin Sens. 1B<br>H302, H318, H412, H361, H317                                                   | ATE (Orale) : 890mg/kg  | [ 0.1-1 ] |
| CAS# 104-21-2<br>EINECS# 203-185-8                                             | Anisyl acetate          | Skin Sens. 1B<br>H317                                                                                                                                        |                         | < 0.1 %   |
| CAS# 104-54-1<br>EINECS# 203-212-3                                             | Cinnamyl alcohol        | Acute Tox. 4 (Oral), Skin Sens. 1B<br>H302, H317                                                                                                             | ATE (Orale) : 2000mg/kg | < 0.1 %   |
| CAS# 5989-27-5<br>EINECS# 227-813-5<br>INDEX# 601-096-00-2<br>REACH# 905-474-0 | Limonene                | Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H304, H400, H412, H226, H315, H317                            |                         | < 0.1 %   |
| CAS# 127-91-3<br>EINECS# 204-872-5                                             | Pinene beta             | Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B<br>H304, H400, H410, H226, H315, H317                            |                         | < 0.1 %   |
| CAS# 586-62-9<br>EINECS# 209-578-0                                             | Terpinolene             | Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Sens. 1B<br>H304, H400, H410, H317                                                                     |                         | < 0.1 %   |

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

- Perturbateurs endocriniens : Aucun composant concerné

*Les fourchettes des substances sont générées automatiquement en prenant en compte les teneurs maximales indiquées dans le système.*

*Se référer :*

- aux autres documents réglementaires pour les valeurs maximales*
- au bulletin d'analyse pour les valeurs contenues dans le lot (si disponible)*

### 3.2. Mélanges

NON CONCERNE

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon les zones infectées. Rincer à l'eau claire. Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec les yeux :** Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes, ne pas oublier de retirer les lentilles) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacrylocérum. Si des signes d'irritation persistent ou s'il y a lésions de tissus consulter un ophtalmologue.

**En cas d'ingestion :** Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Prendre un avis médical immédiatement.

**En cas d'inhalation excessive :** Transporter la personne à l'air frais et l'y laisser. Contacter immédiatement un médecin.

**Commentaire général :** En cas de doute, un suivi médical est de la plus grande importance.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible

Tenir compte des phrases de risques et de sécurité

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Selon le type de produit :

- Extincteurs à CO<sub>2</sub>, poudre sèche ou mousse
- Eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir l'emballage (si nécessaire)

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau direct

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Classe d'inflammabilité :** Le produit n'est pas inflammable

**Prévention :** Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

En cas d'incendie, peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) ou de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.**

Les intervenants doivent être équipés d'appareils de protection adaptés (respiratoire et combinaison). Les températures élevées peuvent causer de fortes pressions à l'intérieur des emballages fermés.

## 6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter des gants (si possible en caoutchouc naturel) pour toute manutention lors de fuites afin d'éviter le contact avec la peau, un nettoyage corporel doit être respecté en cas de contact.
  - Éviter de respirer les vapeurs dégagées.
  - Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas d'écoulement accidentel.
  - Assurer une aération adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel
- Sé référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.



### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Méthodes de nettoyage :**

- Les gros écoulements doivent être endigués avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.
- Nettoyer la surface avec précaution afin d'éliminer la pollution résiduelle
- Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, selon la réglementation locales, de préférence par incinération; les cas de combustions spontanées de linges imbibés de parfums ou d'arômes sont bien connus. Les épandages doivent être contenus par des moyens appropriés et les déchets associés traités en accord avec la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 de la présente fiche de sécurité le cas échéant.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Porter des EPI adaptés : gants ( de préférence en caoutchouc naturel) et un appareil des yeux/du visage.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

- Manipuler dans des locaux bien aérés, ventilés si nécessaire à une température aussi basse que possible en évitant au maximum l'accumulation de poussières.
- Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition (équipement électrique)
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène
- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stocker les produits dans leurs bidons d'origine, de préférence bien pleins et parfaitement bouchés, dans un endroit sec et frais. Ne pas réutiliser les récipients vides.
- Conserver à l'abri de l'air et de la lumière.
- Eviter toute exposition inutile.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

## 8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants aux valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail (VLEP) :  
Aucune donnée disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.



## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

DUREE DE VIE :

**24 mois, après ce délai, la qualité doit être contrôlée.**

Conditions de conservation :

**Stocker les produits dans leurs bidons d'origine, parfaitement bouchés, dans un endroit sec et frais.**

## Fiche de données de sécurité

|                                        |                                                                   |                               |                                         |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|
| Édité le :                             | 16/12/2025                                                        | YLANG YLANG I HE (Madagascar) | Revision : LSI_2023-1-CLP du 16/12/2025 |
| Apparence :                            | <b>Liquide</b>                                                    |                               |                                         |
| Couleur :                              | <b>Jaune pâle à jaune foncé</b>                                   |                               |                                         |
| Odeur :                                | <b>Caractéristique ; floral ; jasminée</b>                        |                               |                                         |
| Solubilité(s) :                        | <b>Insoluble dans l'eau, partiellement soluble dans l'éthanol</b> |                               |                                         |
| Densité relative (d20/20) :            | <b>[0.933 ; 0.949]</b>                                            |                               |                                         |
| Indice de réfraction 20°C :            | <b>[1.494 ; 1.510]</b>                                            |                               |                                         |
| Point éclair :                         | <b>&gt; 80°C</b>                                                  |                               |                                         |
| POUVOIR ROTATOIRE (°) :                | <b>[-46° ; -24°]</b>                                              |                               |                                         |
| POINT DE FUSION :                      | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| DENSITE SPECIFIQUE (25°C g/cm3) :      | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| POINT DE CONGELATION (C°) :            | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| POINT D'INFLAMMATION :                 | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| TEMPERATURE D'AUTO IGNITION :          | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| LIMITES D'EXPLOSION :                  | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| TENEUR EN VANILLINE :                  | <b>&lt; 0.01%</b>                                                 |                               |                                         |
| Pression de vapeur :                   | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| Coefficient de partage n-octanol/eau : | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| POINT EBULLITION °C :                  | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |
| PH :                                   | <b>ND</b>                                                         |                               |                                         |

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte.

### 10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité si on prend en considération les normes/indications d'entreposage et manipulation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les sources de chaleur excessive (flamme nue, étincelles...)  
Ne pas chauffer les récipients fermés.  
Eviter le contact avec des agents oxydants.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

### 10.5. Matières incompatibles

Donnée non disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                                     |                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| a) Corrosion cutanée/irritation cutanée :                                           | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| b) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :                                  | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| c) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :                                        | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| d) Mutagénicité sur les cellules germinales :                                       | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| e) Cancérogénicité :                                                                | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| f) Toxicité pour la reproduction :                                                  | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| g) Toxicité spécifique pour certains<br>organes cibles (STOT)- exposition unique :  | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| h) Toxicité spécifique pour certains<br>organes cibles (STOT)- exposition répétée : | Se référer à la rubrique 2, si applicable |
| i) Danger par aspiration :                                                          | Se référer à la rubrique 2, si applicable |

j) Toxicité aiguë :

DL50 (DERMAL) (mg/kg) : **ND**

LD50 (ORAL) (mg/kg) : **ND**

LC50 (inhalatoire) : **ND**

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne : Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine à une concentration égale ou supérieure à 0,1% (p/p).

#### 11.2.2 Autres informations

SUBSTANCES CMR : **Contient naturellement (techniquement inévitable) : Estragole <0.70% ; Methyl eugenol <0.20% ; Furfural <0.010% ; G-terpinene < 0.01% ; P-Cresyl methyl ether <9% ; Methyl salicylate <0.30% ; Styrène <0.01% ; Toluene < 0.01%**

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

BIODEGRADABILITE : **Facilement biodegradable (OECD 301 D)**

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement à une concentration égale ou supérieure à 0,1% (p/p)

### 12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## 13. ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit** : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés** : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

## 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG:NON REGLEMENTE  
IATA :NON REGLEMENTE

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG:NON REGLEMENTE  
IATA :NON REGLEMENTE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG:NON REGLEMENTE  
IATA :NON REGLEMENTE

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE  
IMDG:NON REGLEMENTE  
IATA :NON REGLEMENTE

### 14.5. Dangers pour l'environnement

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

IMDG : NON REGLEMENTE

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM

NON CONCERNE

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Valeur ICPE : 0

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases H citées en point 3

**H226** Liquide et vapeurs inflammables

**H302** Nocif en cas d'ingestion

**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**H315** Provoque une irritation cutanée

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée

**H318** Provoque des lésions oculaires graves

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux

**H335** Peut irriter les voies respiratoires

**H341** Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

**H351** Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

**H361** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Acronymes utilisés:

C.A.S: Chemical Abstract Service

TSCA: Toxic Substances Control Act

EINECS: European inventory of existing Commercial Chemical Substances

GHS Global Harmonized System

CLP: Classification and Labelling and Packaging of substances and mixtures

ADR: Agreement Dangerous goods by Road

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2025

YLANG YLANG I HE (Madagascar)

Revision : LSI\_2023-1-CLP du 16/12/2025

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné au moment de l'émission de cette fiche.

Les informations données dans cette fiche de sécurité sont en accord avec le Règlement **1907/2006/CE du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)** établissant une Agence Européenne des produits Chimiques, **(modification par le règlement 2015/830, 2020/878 (annexe II du REACH)**, amendant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement du Conseil (CEE) n° 793/93 et le Règlement de la Commission (EC) n°1488/94, ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE, et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE, 200/21/CE et selon le Règlement 453/2010/CE du 20 mai 2010.

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

Les indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

DATE DE REVISION :

**19/03/2024**